



Bévilard, le 17 février 2020

Séance du Conseil général du 23 mars 2020

Rapport du conseil communal

5. Approuver le nouveau règlement concernant le financement spécial « renouvellement du matériel et des véhicules des sapeurs-pompiers Moron »

Ce règlement a été édicté par Bévilard à l'époque où elle était commune-siège du service de sapeurs-pompiers Moron. Le règlement a été repris tel quel en adaptant la mise en page pour Valbirse et en laissant la possibilité que d'autres communes adhèrent à notre service.

Le conseil communal de Valbirse propose au conseil général d'accepter la mise à jour de ce règlement.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL